FONDATION
G&G PÉLISSON POUR
INSTITUT PAUL BOCUSE

2023

PROGRAMME DE BOURSES

SOMMAIRE

01 Le programme de bourses

02 Nos bourses

03 Conditions d'attribution

04 Quand faire sa demande ?

05 Etude des dossiers

06 Versement de la bourse

07 Les autres aides

08 Contact

LE PROGRAMME DE BOURSES

La volonté de l'Institut Paul Bocuse est de pouvoir rendre sa formation accessible à un plus grand nombre d'étudiants. La mise en place d'une politique de bourse est initiée grâce à la Fondation G&G Pélisson pour l'Institut Paul Bocuse. En 2022, un programme de bourses plus juste, transparent a été mis en place, avec un objectif d'atteindre 20% d'élèves boursiers en 2025.

Le programme de bourses est réservé aux étudiants inscrits dans les programmes Bachelor de l'Institut Paul Bocuse.

Il se distingue des aides publiques (CROUS, bourses du gouvernement du pays d'origine, ...).

Ce programme est mis en place grâce au soutien de mécènes entreprises et particuliers qui souhaitent permettre à des étudiants méritants et passionnés de vivre leur rêve.

Fondation G&G Pélisson
pour l'Institut Paul Bocuse - 2023

NOS BOURSES

Le détail des conditions d'attribution des bourses est précisé en page 5.

Réservées aux étudiants admis en 1ère année

Bourse d'excellence

Bourse destinée aux étudiants méritants de moins de 26 ans pouvant faire valoir l'excellence de leurs résultats académiques avant l'entrée à l'Institut Paul Bocuse. Attribuée aux étudiants français et internationaux.

Bourse Egalité des chances

Bourse destinée aux étudiants de moins de 26 ans, aux ressources familiales limitées. Attribuée aux étudiants français. Pour les étudiants internationaux, un critère d'éligibilité doit être vérifié avant toute demande.

Attribuées en cours de cursus

Bourse au mérite

Bourse destinée aux étudiants boursiers en 1er année qui souhaitent renouveler leur demande. Attribuée aux étudiants français et internationaux.

Bourse Coup de pouce

Bourse d'urgence permettant d'apporter une aide ponctuelle pour faire face à un accident de la vie survenu durant la scolarité. Attribuée aux étudiants français et internationaux.

Bourse Mobilité

Bourse destinée à des étudiants souhaitant partir faire un stage ou un semestre à l'étranger. Attribuée aux étudiants français et internationaux.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Tous les étudiants et étudiantes inscrits dans l'un des **programmes Bachelor de l'Institut Paul Bocuse** peuvent faire une demande de bourse auprès de la Fondation G&G Pélisson.
Nos bourses ont des critères d'attribution spécifiques.

Bourses réservées aux étudiants admis en 1ère année

Bourse	Critères d'attribution	Montant attribué	Durée
Bourse d'excellence	**Avoir obtenu une mention TRES BIEN (16/20 ou plus) au baccalauréat** ou un diplôme équivalent. La valorisation d'engagements extra-scolaires (bénévolat, sport,etc.) est également prise en compte	Le montant attribué est défini par la Commission d'attribution des bourses (entre 2500 et 3000 €). Les autres frais restent à la charge de l'étudiant.	Octroi annuel. Reconductible sous conditions.
Bourse Egalité des chances	**Etre boursier CROUS (bourse d'Etat sur critères sociaux) et avoir obtenu au moins 12/20 au baccalauréat** ou un diplôme équivalent. Pour les étudiants internationaux : vérifier l'éligibilité à une bourse CROUS sur le site : etudiant.gouv.fr	Le montant attribué est calculé en fonction de l'échelon CROUS. **Bourse de la Fondation** (% sur les frais de scolarité) • Echelon 0 bis : 20% • Echelon 1 : 25% • Echelon 2 : 30% • Echelon 3 : 35% • Echelon 4 : 40% • Echelon 5 : 45% • Echelon 6 : 50% • Echelon 7 : 55% Les autres frais restent à la charge de l'étudiant.	Octroi annuel. Reconductible sous conditions.

Bourses attribuées en cours de cursus

Bourse	Critères d'attribution	Montant attribué	Durée
Bourse au mérite	**Réservée aux étudiants ayant obtenu une bourse en 1ère année.** Le renouvellement est possible sous conditions : - Résultats académiques : moyenne de 15/20 et/ou faire partie des 5 premiers de la classe. - Assiduité : pas d'absence injustifiée - Implication dans la vie de l'école - Comportement exemplaire	Renouvellement aux conditions de l'année N-1. La Commission se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la bourse.	Octroi annuel. Reconductible chaque année sous conditions.
Bourse Coup de pouce	Attribuée aux étudiants devant faire face à un **accident de la vie durant le cursus à l'Institut Paul Bocuse** (chômage, maladie, décès). Evènement pouvant mettre en péril la poursuite de la scolarité.	Montant variable en fonction de la situation	Octroi annuel.
Bourse Mobilité	Attribuée aux étudiants souhaitant faire un **semestre d'étude ou un stage à l'étranger.** L'étudiant devra au préalable déposer une demande auprès du service Mobilité Internationale afin que cette dernière soit étudiée.	1500 € max.	Octroi annuel. Un étudiant ayant bénéficié d'une bourse Mobilité ne pourra renouveler sa demande l'année suivante

QUAND FAIRE SA DEMANDE ?

Les bourses faisant l'objet d'un dépôt de dossier à une date définie :

- les bourses attribuées en première année de Bachelor (Excellence et Egalité des Chances),
- les bourses au mérite,
- les bourses Mobilité.

Les bourses Coup de pouce peuvent être demandées à tout moment de l'année.

Bourse d'Excellence - Bourse Egalité des chances

Afin de pouvoir postuler pour l'obtention d'une bourse en première année de Bachelor, il est préalablement nécessaire qu'une demande d'admission à l'Institut Paul Bocuse soit faite.
Dès que l'admission sera validée, les frais d'inscription devront être réglés.

La Commission d'attribution des bourses pourra alors étudier le dossier et décidera si la demande est acceptée ou rejetée en fonction des informations fournies.

Les dates de dépôt des dossiers de demande de bourses

Le dossier dûment complété doit être transmis par mail : corinne.berty@institutpaulbocuse.com)
- au plus tard le 21 janvier 2023 pour la rentrée d'avril 2023
- au plus tard le 23 juin 2023 pour la rentrée de septembre 2023

A noter : Les candidats ne peuvent déposer qu'une seule demande de bourse. Les bourses ne sont pas cumulables.

Tout dossier reçu après la date limite de dépôt des dossiers ainsi que les dossiers incomplets ne seront pas étudiés par la Commission.

Les dates de réunion de la Commission d'attribution des bourses

Le Comité se réunit 2 fois par an pour validation des octrois
- pour la rentrée d'avril 2023 : au plus tard mi-mars 2023
- pour la rentrée de septembre 2023 : au plus tard fin juillet 2023

Bourse au mérite

Les dates de dépôt des dossiers de demande de bourses

Le dossier dûment complété doit être transmis par mail : corinne.berty@institutpaulbocuse.com
- au plus tard le 31 janvier 2023 pour la rentrée d'avril 2023
- au plus tard le 30 juin 2023 pour la rentrée de septembre 2023

Tout dossier reçu après la date limite de dépôt des dossiers ainsi que les dossiers incomplets ne seront pas étudiés par la Commission.

Les dates de réunion de la Commission d'attribution des bourses

Le Comité se réunit 2 fois par an pour validation des octrois
- pour les étudiants de la rentrée d'avril : au plus tard mi-mars 2023
- pour les étudiants de la rentrée de septembre : au plus tard fin juillet 2023

Bourse Mobilité

Les demandes doivent être faites auprès du service Mobilité Internationale.
Votre contact : Elena Camilletti - elena.camilletti@institutpaulbocuse.com

Après examen des dossiers, des bourses Erasmus ou des bourses de la Région pourront être attribuées aux étudiants.
Dans le cas où des étudiants n'auraient pas obtenu de bourse Erasmus ou de la Région, la Fondation G&G Pélisson pour l'Institut Paul Bocuse pourra attribuer des bourses Mobilité complémentaires.

Bourse Coup de pouce

Les demandes peuvent être effectuées à tout moment de l'année.

Il n'y a pas d'appel à candidatures. Un dossier devra être déposé lors de la demande. La bourse Coup de Pouce n'est pas renouvelable et sera attribuée une seule fois durant le cursus.

La Commission d'attribution donne une réponse sous 15 jours, après réception du dossier.

ETUDE DES DOSSIERS

Toute demande de bourse est étudiée par une Commission d'attribution qui réunit notamment :

- la Présidente de la Fondation G&G Pélisson pour l'Institut Paul Bocuse
- le Directeur Général du groupe d'enseignement Institut Paul Bocuse
- la Directrice Académique des formations Bachelor du groupe d'enseignement Institut Paul Bocuse
- la Déléguée Générale de la Fondation G&G Pélisson pour l'Institut Paul Bocuse
- la Responsable Mécénat - Communication / Responsable du programme de bourses

Les demandes sont étudiées au cas par cas selon les critères attachés aux différentes bourses.

Ces critères sont essentiellement :

- les critères de ressources (revenus de l'étudiant et / ou de sa famille, charges, etc.)
- la situation familiale (isolement / rupture / éloignement / charges de famille, etc.)
- les résultats académiques, l'assiduité, l'investissement et l'engagement citoyen

Certaines demandes peuvent faire l'objet d'un entretien avec l'étudiant.

VERSEMENT DE LA BOURSE

Au moment de la demande de bourse, l'étudiant est informé de la date de la Commission d'attribution des bourses qui étudiera le dossier.

La Fondation G&G Pélisson pour l'Institut Paul Bocuse notifie le résultat au plus tard dans les 72 heures suivant la Commission.

Le paiement de la bourse

Pour les bourses d'Excellence - Egalité des chances - Mérite et Coup de Pouce
le paiement de la bourse est effectué par virement directement à l'Institut Paul Bocuse et est déduit des frais de scolarité.

Pour les bourses Mobilité
le paiement de la bourse est effectué sur le compte bancaire personnel de l'étudiant, domicilié en France.

ENGAGEMENTS DES ETUDIANTS BOURSIERS
DE LA FONDATION G&G PELISSON POUR L'INSTITUT PAUL BOCUSE

Les étudiants boursiers s'engagent à participer à un certain nombre de manifestations et d'opérations de rayonnement, de promotion et d'engagement solidaire de l'école et de sa Fondation.

Les étudiants boursiers s'engagent à faire preuve d'un comportement exemplaire au niveau académique, professionnel et personnel. Une attitude ou un comportement inapproprié, dans et hors du Campus, peuvent entraîner la suspension immédiate de la bourse.

La Commission des Bourses se réserve le droit de demander un remboursement partiel ou total de la bourse, en cas de comportements non exemplaires entrainant des sanctions disciplinaires ou dans le cas d'abandon en cours de cursus.

LES AUTRES AIDES

Les autres aides de la Fondation G&G Pélisson pour l'Institut Paul Bocuse

Un **Fonds de solidarité** a été mis en place et permet d'apporter des aides ponctuelles aux étudiants rencontrant des difficultés dans leur vie quotidienne (loyer, frais de santé, alimentation).

L'aide est accordée après le dépôt d'une demande et d'un entretien avec l'étudiant.

Les autres aides à la mobilité internationale

Grâce au programme européen « Erasmus + » et aux programmes bilatéraux d'échanges d'étudiants avec les pays non-européens, vous pouvez effectuer une partie de votre cursus à l'étranger dans un des établissements partenaires de l'Institut Paul Bocuse.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser au service Mobilité Internationale : Elena Camilletti - elena.camilletti@institutpaulbocuse.com

Les aides publiques

Concernant les bourses CROUS :
Depuis 2019, les étudiants de l'Institut Paul Bocuse peuvent bénéficier des bourses sur critères sociaux du Crous, vous pouvez vérifier si vous êtes éligible sur le site du CROUS .

Pour obtenir des informations sur l'ensemble des aides publiques (bourses Crous, allocation personnalisée au logement, etc.), vous pouvez contacter le service Campus de l'Institut Paul Bocuse.
campus@institutpaulbocuse.com

CONTACT

Vous avez des questions, vous rencontrez un problème lors du dépôt de votre demande ?

Contactez-nous.

Corinne BERTY
Responsable mécénat et communication

Tél. 04 72 18 09 83
corinne.berty@institutpaulbocuse.com

FONDATION
G&G PÉLISSON POUR
INSTITUT PAUL BOCUSE

Château du Vivier - 1A Chemin de Calabert
69130 Ecully - France

fondationpelisson.institutpaulbocuse.com